

SÉANCE ORDINAIRE
24 JANVIER 2015

3.1 Appel d'offre pour banque d'employés de la voirie

4. Ressources matérielles et immobilières

4.1 Rénovation du centre culturel et communautaire – soumission

4.2 Matériel audio

5. Sécurité publique

5.1 Lettre de remerciement et commandite

5.2 Formation pompiers

5.3 Régie des incendies

6. Réseau routier, transport

7. Gestion du territoire et du milieu

7.1 PIIA

7.1.1 Demande du 71, chemin Graham

7.2 Dérogation mineure

7.2.1 Demande du 98 chemin de la Plage

7.3 RIDR: Procès-verbal du 17 septembre et du 15 octobre 2014

7.4 Dossier matricule 4013-39-4059

7.5 Statistiques sûreté du Québec - décembre 2014

8. Service à la collectivité

8.1 Sports, loisirs et culture

8.1.1 Compte-rendu mensuel de l'intervenant loisirs-culture

8.2 Par monts et vals

Période de questions

Levée de l'assemblée

1. Administration

1.1 Procès-verbaux

1.1.1 Procès-verbal du 20 décembre 2014

02-01-2015

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 20 décembre 2014 avec la modification suivante :

À la résolution 487-12-2014, remplacer « confirmer l'embauche de madame Carole Lavoie à titre de technicienne comptable. » par « confirmer l'embauche de madame Carole Lavoie à titre de technicienne comptable pour une période d'un an. »

Remplacer :

« L'assemblée est suspendue à 12 h

L'assemblée reprend à 12 h 15 »

Par :

« L'assemblée est suspendue à 11 h 55

L'assemblée reprend à 12 h 05 ».

1.2 Communication

1.2.1 Correspondance

1.2.1.1 Demande d'aide financière ARLPHL

03-01-2015

Il est proposé par madame Fatima Hamadi, conseillère, et résolu à la majorité, monsieur Sylvain Gauthier étant dissident, le budget 2015 et la politique de dons n'étant pas adoptés, d'offrir un montant de 250 \$ à l'association régionale de loisirs pour personnes handicapées des Laurentides.

**SÉANCE ORDINAIRE
24 JANVIER 2015**

**1.2.1.2 Demande d'aide financière du jardin communautaire de
Val-des-Lacs**

Cette rubrique est reportée.

1.3 Règlements municipaux

Aucun sujet sous cette rubrique.

1.4 Affaires juridiques

1.4.1 Urbanisme:

1.4.1.1 Dossier matricule 3715-38-3226

04-01-2015

CONSIDÉRANT que le propriétaire du matricule 3715-38-3226 a effectué des travaux modifiant son installation sanitaire sans permis ;

CONSIDÉRANT que le Conseil accorde un délai de dix jours pour la mise en conformité de l'installation sanitaire ;

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accorder un délai jusqu'au 3 février 2015 pour la mise en conformité de l'installation sanitaire à défaut de quoi une mise en demeure lui sera transmise avec l'usage de tous moyens légaux possibles pour faire cesser cette situation.

Que copie de la présente soit envoyée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de Lutte contre les changements climatiques, à la Régie du bâtiment du Québec ainsi qu'à l'entrepreneur ayant effectué les travaux.

1.4.1.2 Dossier matricule 3817-24-5198

05-01-2015

CONSIDÉRANT que suite à l'avis transmis au propriétaire du matricule 3817-24-5198 demandant la démolition du bâtiment relatif à des travaux de construction sans permis, aucune correction n'a été réalisée ;

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité de mandater Me Benoit Slythe, avocat pour une mise en demeure.

2. Ressources financières

2.1 Rapport des dépenses

Cette rubrique est reportée.

**SÉANCE ORDINAIRE
24 JANVIER 2015**

2.2 Rapport des salaires

06-01-2015

Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter le rapport des salaires nets du mois de décembre 2014 au montant de 39 568.29 \$ et de ratifier le paiement du salaire versé par erreur au début du mois de janvier 2015.

2.3 Politique de don aux organismes et aux associations

Cette rubrique est reportée.

2.4 Migration du serveur PG par la MRC

07-01-2015

Il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité de refuser l'offre de la MRC des Laurentides concernant la migration du serveur d'application du logiciel PG Solutions et l'hébergement des données au montant d'environ 500 \$.

3. Ressources humaines

3.1 Appel d'offre pour banque d'employés de la voirie

08-01-2015

Il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité :

De procéder à l'affichage d'un appel d'offre public pour un employé de la voirie.

Que les candidatures reçues soient traitées par le comité présidé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller.

4. Ressources matérielles et immobilières

4.1 Rénovation du centre culturel et communautaire

Cette rubrique est reportée.

4.2 Matériel audio

09-01-2015

Il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à la majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi étant dissidentes, de procéder au remboursement du matériel audio fournit par monsieur Jean F. Delisle au montant de 1 475 \$.

5. Sécurité publique

5.1 Lettre de remerciement et commandite

SÉANCE ORDINAIRE
24 JANVIER 2015

10-01-2015

Il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité de procéder au dépôt de la lettre de remerciement des Ambulances Gilles Thibault adressée au Service des incendies et d'accepter la commandite d'une planche dorsale compatible avec le traîneau de secours.

5.2 Formation pompiers

11-01-2015

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'EN décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Val-des-Lacs désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Val-des-Lacs prévoit la formation de 9 pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Laurentides en conformité avec l'article 6 du Programme;

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Laurentides.

5.3 Régie des incendies

12-01-2015

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité de transmettre une lettre à monsieur Steven Larose, président du comité de sécurité publique, lui mentionnant que la municipalité de

SÉANCE ORDINAIRE
24 JANVIER 2015

Val-des-Lacs est en processus de réflexion, en ce qui concerne ou non l'adhésion d'une organisation territoriale (révision) du schéma de couverture de risque en sécurité incendie. La municipalité demande de ne pas être nommée lors de parutions dans les médias ou autre.

6. Réseau routier, transport

Aucun sujet sous cette rubrique.

7. Gestion du territoire et du milieu

7.1 PIIA

7.1.1 Demande du 71, chemin Graham

13-01-2015

CONSIDÉRANT qu'une demande PIIA-2015-01 accompagnée de documents a été déposée au mois de janvier par François Demers pour Victoria Atkinson ;

CONSIDÉRANT que la demande vise la modification de la pente du toit et la réfection du revêtement extérieur ;

CONSIDÉRANT que le projet affecté par la demande est assujettie au PIIA affichage 412-09 ;

CONSIDÉRANT que les membres du CCU estiment que le projet respecte les objectifs et les critères du PIIA affichage 412-09 ;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la demande telle que présentée dans les documents déposés au mois de janvier 2015 par François Demers ;

Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande.

7.2 Dérogation mineure

7.2.1 Demande du 98, chemin de la Plage

14-01-2015

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure datée du 6 janvier 2015 a été déposée par Claude Riel-Lachapelle et Gabrielle Girouard et qu'elle est accompagnée d'un plan réalisé par Francis Guidon arpenteur daté du 6 janvier 2015 ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure numéro DM 2015-01 est à l'effet de convertir un bâtiment accessoire situé à 1.58 m du bâtiment principal en atelier d'artisan alors que l'article 63 du règlement 367-02 prescrit que l'atelier d'artisan doit se situer à un minimum de 2 m de tout bâtiment ;

CONSIDÉRANT que l'article 63 du règlement 367-02 prescrit que l'atelier d'artisan doit se situer à un minimum de 2 m de tout bâtiment ;

**SÉANCE ORDINAIRE
24 JANVIER 2015**

CONSIDÉRANT que convertir un bâtiment accessoire situé à 1.58 m du bâtiment principal en atelier d'artisan constitue une réduction mineure par rapport aux normes applicables ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu du Règlement sur les dérogations mineures 376-03 ;

CONSIDÉRANT que le refus de convertir un bâtiment accessoire situé à 1.58 m du bâtiment principal en atelier d'artisan aurait pour effet de créer un préjudice sérieux au propriétaire ;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande au conseil municipal de permettre de convertir un bâtiment accessoire situé à 1.58 m du bâtiment principal en atelier d'artisan ;

CONSIDÉRANT la consultation lors de la présente en présence de monsieur Claude Riel-Lachapelle ;

Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande.

7.3 RIDR : Procès-verbal du 17 septembre 2014 et du 15 octobre 2014

15-01-2015

Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt des procès-verbaux de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge du 17 septembre et du 15 octobre 2014.

7.4 Dossier matricule 4013-39-4059

16-01-2015

CONSIDÉRANT que suite à l'avis transmis au propriétaire du matricule 4013-39-4059 demandant de compléter le revêtement extérieur pour que celui-ci soit conforme avec la réglementation en vigueur, aucune correction n'a été réalisée ;

COMPTE TENU de la demande de délai du propriétaire;

Il est proposé par Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accorder un délai supplémentaire au propriétaire pour compléter le revêtement extérieur jusqu'au 15 juin 2015.

7.5 Statistiques Sûreté du Québec - décembre 2014

**SÉANCE ORDINAIRE
24 JANVIER 2015**

17-01-2015

Il est proposé par Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt des statistiques de criminalités et d'activités de la Sûreté du Québec du mois de décembre 2014.

8. Service à la collectivité

8.1 Sports, loisirs et culture

8.1.1 Compte-rendu mensuel de l'intervenant loisirs-culture

18-01-2015

Il est proposé par Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à la majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi étant dissidentes, d'accepter le dépôt du compte-rendu mensuel de l'intervenant loisirs-culture du mois de décembre 2014.

L'assemblée est suspendue, il est 12 h 35

L'assemblée reprend à 12 h 38

8.2 Par monts et vals

Cette rubrique est reportée.

Période de questions

Levée de l'assemblée

19-01-2015

Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée, il est 14 h.

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, soussigné, Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

**Jean F. Delisle,
Maire**

**Sylvain Michaudville
secrétaire-trésorier, directeur général**